

665155, REUNION : 1921

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(MODÈLE N° 8.)

EXÉCUTION DES LOIS DES 2 AOÛT 1875, 9 DÉCEMBRE 1884 ET 29 JUILLET 1913.

PROCÈS-VERBAL des opérations du collège électoral réuni le *Neuf Janvier 1921*,
à *Saint Denis*, pour élire *un* sénateur.

(1) Nom et prénoms du président
du collège. — Président ou vice-pré-
sident ou juge le plus ancien.

L'an mil neuf cent *vingt et un*, le *neuf* du mois de *Janvier*
nous (1) *Jean-Louis Fézet* président
du tribunal de première instance de *Saint Denis*, nous sommes
rendu dans la salle de l'*Hotel de Ville* à *St Denis*
local désigné pour la réunion du collège électoral du département de *la Réunion*
convoqué en vertu du décret du *23 Novembre 1920*
à l'effet d'élire *un* sénateur.

Les portes de la salle ont été ouvertes à huit heures, heure légale, et les électeurs ont
été immédiatement introduits.

Nous avons alors appelé à siéger au bureau, comme étant les deux plus âgés et les
deux plus jeunes des électeurs présents, sachant lire et écrire :

M. *Doxile Saint Ange* (), né le *14 Novembre 1840*
M. *Collogou Joseph* (), né le *10 Mars 1846*
M. *Payet André* (), né le *29 Mars 1892*
M. *Payet Barthélemy* (), né le *9 Mars 1893*

Le bureau, ainsi constitué, a choisi pour secrétaire M. *Henri de Busschwa*
conseiller général), électeur.

Les pièces suivantes ont été déposées sur le bureau :

1° Le texte de la loi du 9 décembre 1884, portant modification aux lois sur l'orga-
nisation du Sénat et les élections des sénateurs;

2° Le texte de la loi organique du 2 août 1875, sur l'élection des sénateurs modifiée
par la loi du 9 décembre 1884;

3° Le règlement d'administration publique du 26 décembre 1875, fixant le mode
de paiement de l'indemnité de déplacement allouée aux délégués des conseils munici-
paux, ainsi qu'un exemplaire du tableau des distances;

4° Le texte du décret de convocation ci-dessus visé;

5° Le texte des décrets organique et réglementaire du 2 février 1852;

6° Le texte de la loi du 29 juillet 1913, ayant pour objet d'assurer le secret et la liberté
du vote ainsi que la sincérité des opérations électorales;

7° Les instructions ministérielles sur la tenue de l'assemblée électorale;

8° Le tableau indiquant les résultats de l'élection des délégués et des suppléants dressé
en exécution de l'article 6 de la loi du 2 août 1875;

9° La liste des électeurs sénatoriaux par ordre alphabétique, dressée en exécution de
l'article 9 de la même loi.

(1) Ce paragraphe devra être supprimé si le collège ne comprend pas au moins 200 électeurs.

Le bureau a ensuite réparti les électeurs, par ordre alphabétique, en sections de vote, de la manière suivante (1) :

1 ^{re} Section, de la lettre	A	à la lettre	K	108	électeurs.
2 ^e Section,	—	L	—	109	—
3 ^e Section,	—	—	—	—	—
4 ^e Section,	—	—	—	—	—
5 ^e Section,	—	—	—	—	—
6 ^e Section,	—	—	—	—	—
7 ^e Section,	—	—	—	—	—
8 ^e Section,	—	—	—	—	—
9 ^e Section,	—	—	—	—	—
10 ^e Section,	—	—	—	—	—

Des tables ont été installées dans la salle du vote pour chacune des sections.

Le bureau du collège a désigné comme présidents et scrutateurs (2) de ces sections les électeurs dont les noms suivent :

(2) Si plusieurs candidats ou plusieurs listes sont en présence, il leur est permis de désigner respectivement les scrutateurs, lesquels doivent être répartis également autant que possible par chaque table de dépouillement. Dans ce cas, les noms des électeurs proposés sont remis au président une heure avant la clôture du scrutin pour que la liste des scrutateurs par section puisse être établie avant le début du dépouillement.

(3) Indiquer les noms et prénoms des présidents et scrutateurs.

1 ^{re} SECTION	Président	M. (3) <i>Rossolui Paul</i>
		M. <i>Rubis Barthélemy</i>
	Scrutateurs	M. <i>Janini Emile</i>
		M.
2 ^e SECTION	Président	M. <i>Seraphine Julien</i>
		M. <i>Oudin Léon</i>
	Scrutateurs	M. <i>Grossi Emile</i>
		M.
3 ^e SECTION	Président	M.
		M.
	Scrutateurs	M.
		M.
4 ^e SECTION	Président	M.
		M.
	Scrutateurs	M.
		M.
5 ^e SECTION	Président	M.
		M.
	Scrutateurs	M.
		M.

6 ^e SECTION	{	Président		M.
				M.
		Scrutateurs		M.
				M.
				M.
7 ^e SECTION	{	Président		M.
				M.
		Scrutateurs		M.
				M.
				M.
8 ^e SECTION	{	Président		M.
				M.
		Scrutateurs		M.
				M.
				M.
9 ^e SECTION	{	Président		M.
				M.
		Scrutateurs		M.
				M.
				M.
10 ^e SECTION	{	Président		M.
				M.
		Scrutateurs		M.
				M.
				M.

Le président du collège, après avoir rappelé que le nombre des sénateurs à élire est de , a déclaré le scrutin ouvert.

Les électeurs se sont rendus, suivant l'ordre alphabétique de leurs noms, aux sections de vote qui leur étaient respectivement assignées.

Le président de chacune des sections avait préalablement ouvert la boîte de scrutin, munie de deux serrures dissemblables, et, après avoir constaté, en présence des électeurs, qu'elle ne renfermait aucun bulletin ni enveloppe, il avait remis une des clefs au plus âgé des scrutateurs et gardé l'autre.

Chacun des électeurs, après avoir fait constater son identité, a pris lui-même une enveloppe. Sans quitter la salle du scrutin, il s'est rendu isolément dans la partie de la salle aménagée pour le soustraire aux regards et a mis son bulletin sous l'enveloppe; il a fait ensuite reconnaître au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe; le président l'a reconnu sans toucher l'enveloppe que l'électeur a introduite lui-même dans l'urne.

Un des scrutateurs a constaté le vote de l'électeur sur la lettre de convocation que celui-ci lui a remise, soit au moyen d'une signature, soit au moyen de la déchirure d'un des coins de la lettre⁽¹⁾.

Deux autres scrutateurs ont tenu les listes d'émargements qui avaient été mises, en double, à la disposition des bureaux de sections.

Les bureaux de sections n'ont admis à prendre part au scrutin que les électeurs portés sur la liste; lorsqu'un suppléant qui n'était pas personnellement inscrit s'est présenté,

(1) La constatation des votes pour les délégués et les suppléants doit toujours avoir lieu par une signature apposée au recto de la lettre de convocation.

ils en ont référé au bureau du collège, qui a décidé s'il devait être admis au lieu et place du délégué. Le nom du suppléant a, dans ce cas, été ajouté sur la liste en regard du nom du délégué, avec mention de la décision du bureau.

Trois membres au moins ont toujours été présents à chaque table de vote et au bureau du collège.

Le scrutin a été clos à douze heures, heure légale.

Les membres des bureaux de sections, après avoir arrêté les listes d'émargements et y avoir constaté, en toutes lettres, le nombre des votants, les ont remises, avec les boîtes de scrutin, au bureau du collège électoral.

Ce bureau a ouvert les boîtes une à une et a compté : 1° les enveloppes et 2° les bulletins trouvés sans enveloppe, en comparant le nombre des enveloppes avec celui des émargements.

Cette vérification a donné les résultats suivants :

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargement.	NOMBRE d'enveloppes trouvées dans l'urne.	NOMBRE de bulletins trouvés sans enveloppe.	NOMBRE D'ENVELOPPES	
				en plus des émargements.	en moins des émargements.
1 ^o Section.....		105	—		
2 ^o Section.....		108	—		
3 ^o Section.....					
4 ^o Section.....					
5 ^o Section.....					
6 ^o Section.....					
7 ^o Section.....					
8 ^o Section.....					
9 ^o Section.....					
10 ^o Section.....					
TOTAUX.....		213			

Les enveloppes contenues dans chaque boîte ont été ensuite remises aux bureaux de sections qui les avaient reçues; ils en ont opéré le dépouillement de la manière suivante :

A chaque table, un des scrutateurs a extrait le bulletin de chaque enveloppe et l'a passé déplié à un autre scrutateur; celui-ci l'a lu à haute voix. Deux autres scrutateurs ont inscrit simultanément les suffrages obtenus par les candidats sur des feuilles préparées à l'avance.

Les membres du bureau du collège et les présidents des sections ont surveillé l'opération sous les yeux des électeurs, les tables ayant été disposées de façon à ce que ceux-ci puissent circuler alentour.

Les enveloppes renfermant des bulletins blancs, les enveloppes sans bulletin, les enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante, les enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître, les enveloppes non réglementaires, les enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur, les enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature, les enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature, ainsi que les enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des listes ou des noms différents n'ont pas été comptées dans le résultat du dépouillement. Elles ont été réservées pour être soumises à la décision du bureau du collège.

Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.

	NOMBRE D'ENVELOPPES trouvées dans les urnes.	NOMBRE DE BULLETINS trouvés sans enveloppe.	NOMBRE DES ENVELOPPES trouvées dans le dépouillement.	NOMBRE DES ENVELOPPES réservées avec leurs bulletins à la décision du bureau du collège.	NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS À															
					M. <i>Auber</i>	M. <i>Martin</i>	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.						
1 ^{re} Section	105	-	-	-	63	41														
2 ^e Section	108	-	-	-	64	44														
3 ^e Section																				
4 ^e Section																				
5 ^e Section																				
6 ^e Section																				
7 ^e Section																				
8 ^e Section																				
9 ^e Section																				
10 ^e Section																				
TOTAUX	213				127	85														

Les listes de pointage arrêtées et signées par le président et les scrutateurs des sections de vote ont été apportées avec tous les bulletins et enveloppes au bureau du collège.

Le bureau a ensuite statué sur les bulletins et enveloppes réservés et arrêté ainsi qu'il suit le résultat du scrutin :

Nombre d'électeurs inscrits. *217*

Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargement. *213*

Nombre d'enveloppes trouvées dans les urnes. *213*

Calcul de la majorité absolue.

Nombre de votants ⁽¹⁾. *213*

A DEDUIRE : Enveloppes renfermant des bulletins blancs; enveloppes sans bulletin; enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante; enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître; enveloppes non réglementaires; enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur; enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature; enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers/ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature; enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des listes ou des noms différents; enveloppes renfermant des bulletins annulés pour d'autres motifs ⁽²⁾

RESTENT pour le chiffre des suffrages exprimés. *212*

MAJORITÉ ABSOLUE ⁽³⁾ *107*

(1) Si le nombre des enveloppes trouvées dans les urnes ne correspond pas exactement à celui des émargements, il faut prendre comme chiffre des votants le plus petit nombre.

(2) Ces bulletins et enveloppes doivent être contresignés et annexés avec indication de la cause de leur annexion, de même que les bulletins trouvés sans enveloppe.

En vue du jugement des élections, les bulletins et enveloppes dont l'annexion est prescrite devront être annexés, les premiers avec leurs enveloppes, les seconds avec leurs bulletins.

(3) Lorsque le chiffre des suffrages est impair, la majorité est la moitié plus un du nombre pair immédiatement inférieur.

(1) Classer les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus.

Ont obtenu ⁽¹⁾ :

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS.	NOMBRE DE SUFFRAGES.	
	EN LETTRES.	EN CHIFFRES.
M. le docteur Jules Aubert	cent vingt sept	127
M. le docteur L. Martin	quatre vingt cinq	85
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
Bulletins nuls ⁽²⁾		

(2) En indiquer la nature et les annexer contresignés.

(3) Formule à modifier si aucun des candidats n'obtient au premier tour le nombre de voix nécessaire pour être élu.

Si, au contraire, l'élection est terminée au premier tour, ce qui suit, jusqu'à la clôture du procès-verbal, devra être supprimé.

M. ⁽³⁾ le docteur Jules Aubert
 ayant obtenu un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits et à la majorité absolue a été proclamé sénateur.

Le président du collège a fait alors brûler les bulletins non contestés et leurs enveloppes après avoir publiquement constaté que l'attribution de ces bulletins ne donnait lieu à aucune réclamation.

Observations, réclamations et décisions diverses du bureau.

Presque au début des scrutins, M. Laguerque, président du Conseil Général proteste et s'adressant au bureau déclare qu'il veut de voir M. de la Grodais parler au docteur Martin faire mettre devant lui, par un électeur son bulletin de vote dans l'enveloppe. Il demande que son dire figure au procès verbal. M. de la Grodais proteste de son côté et lui le fait. Il observe que si tous les électeurs passaient par l'isoloir, de tels incidents ne se produiraient pas. M. Laguerque maintient ses réquisitions. Le président fait faire silence et dit qu'il ne tolérera aucun désordre. Les isoloirs sont clos. Il dit que les électeurs doivent être obligatoirement dans la salle. Ils y sont. Il ajoute que M. de la Grodais demande que l'observation du Président figure au procès verbal.

Le président a ensuite annoncé que la séance serait reprise à quatorze heures, et qu'il serait procédé à un second tour de scrutin pour l'élection de sénateurs restant à nommer.

Lecture de cette partie du procès-verbal a été donnée à l'Assemblée, qui s'est séparée à heures.

Le Président,

Les Membres du bureau,

Le Secrétaire,

2^e TOUR DE SCRUTIN.

Le même jour, à quatorze heures, heure légale, l'assemblée des électeurs s'est réunie pour la suite des opérations.

Le bureau du collège et ceux des sections de vote sont restés constitués comme il a été dit ci-dessus⁽¹⁾.

(1) Si un ou plusieurs des membres du bureau ou des sections avaient été remplacés, il en serait fait mention ici.

Le scrutin est resté ouvert jusqu'à dix-sept heures, heure légale.

La réception des votes et le dépouillement ont été effectués de la même manière et ont donné les résultats suivants :

Recensement des enveloppes et bulletins trouvés dans les urnes.

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargement.	NOMBRE d'enveloppes trouvées dans l'urne.	NOMBRE de bulletins trouvés sans enveloppe.	NOMBRE D'ENVELOPPES	
				en plus des émargements.	en moins des émargements.
1 ^{re} Section.....					
2 ^e Section.....					
3 ^e Section.....					
4 ^e Section.....					
5 ^e Section.....					
6 ^e Section.....					
7 ^e Section.....					
8 ^e Section.....					
9 ^e Section.....					
10 ^e Section.....					
TOTAUX.....					

Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.

	NOMBRE D'ENVELOPPES trouvées dans les urnes.	NOMBRE DE BULLETINS trouvés sans enveloppe.	NOMBRE DES ENVELOPPES comptées dans le dépouillement.	NOMBRE DES ENVELOPPES réservées avec leurs bulletins à la décision du bur. au du collège.	NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS À															
					M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.						
1 ^{re} Section																				
2 ^e Section																				
3 ^e Section																				
4 ^e Section																				
5 ^e Section																				
6 ^e Section																				
7 ^e Section																				
8 ^e Section																				
9 ^e Section																				
10 ^e Section																				
TOTAUX																				

Recensement général fait par le bureau du collège après le jugement des bulletins et enveloppes réservés.

Nombre d'électeurs inscrits

Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargement

Nombre d'enveloppes trouvées dans les urnes

Calcul de la majorité absolue.

Nombre de votants ⁽¹⁾

A DÉDUIRE : enveloppes renfermant des bulletins blancs; enveloppes sans bulletin; enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante; enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître; enveloppes non réglementaires; enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur; enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature; enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature; enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des listes ou des noms différents, enveloppes renfermant des bulletins annulés pour d'autres motifs ⁽²⁾

RESTENT pour le chiffre des suffrages exprimés

MAJORITÉ ABSOLUE ⁽³⁾

(1) Si le nombre des enveloppes trouvées dans les urnes ne correspond pas exactement à celui des émargements, il faut prendre comme chiffre des votants le plus petit nombre.

(2) Ces bulletins et enveloppes doivent être contresignés et annexés avec indication de la cause de leur annexion, de même que les bulletins trouvés sans enveloppe.

En vue du jugement des élections, les bulletins et enveloppes dont l'annexion est prescrite devront être annexés, les premiers avec leurs bulletins, les seconds avec leurs enveloppes.

(3) Lorsque le chiffre des suffrages est impair, la majorité est la moitié plus un du nombre pair immédiatement inférieur.

(1) Classer les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus.

Ont obtenu (1)

NOM ET PRÉNOMS DES CANDIDATS.	NOMBRE DE SUFFRAGES.	
	EN LETTRES.	EN CHIFFRES.
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
Bulletins nuls (2).....		

(2) En indiquer la nature et les annexer contresignés.

(3) Formule à modifier si aucun des candidats n'obtient au second tour le nombre de voix nécessaire pour être élu.
Si, au contraire, l'élection est terminée au second tour, ce qui suit, jusqu'à la clôture du procès-verbal, devra être supprimé.

M. (3) ayant obtenu un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits et à la majorité absolue
été proclamé sénateur .

Le président du collège a fait alors brûler les bulletins non contestés et leurs enveloppes, après avoir publiquement constaté que l'attribution de ces bulletins ne donnait lieu à aucune réclamation.

Observations, réclamations et décisions diverses du bureau.

Le président a ensuite annoncé que la séance serait reprise à dix-neuf heures, et qu'il serait procédé à un troisième tour de scrutin pour l'élection d sénateur restant à nommer.

Lecture de cette partie du procès-verbal a été donnée à l'Assemblée, qui s'est séparée à heures.

Le Président,

Les Membres du bureau,

Le Secrétaire,

3^e TOUR DE SCRUTIN.

Le même jour, à dix-neuf heures, heure légale, l'assemblée des électeurs s'est réunie pour terminer les opérations.

Le bureau du collège et ceux des sections de vote sont restés constitués comme il a été dit ci-dessus⁽¹⁾.

(1) Si un ou plusieurs des membres du bureau ou des sections avaient été remplacés, il en serait fait mention ci.

Le scrutin est resté ouvert jusqu'à vingt-deux heures, heure légale.

La réception des votes et le dépouillement ont été effectués de la même manière et ont donné les résultats suivants :

Recensement des enveloppes et bulletins trouvés dans les urnes.

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargement.	NOMBRE d'enveloppes trouvées dans l'urne.	NOMBRE de bulletins trouvés sans enveloppe.	NOMBRE D'ENVELOPPES	
				en plus des émargements.	en moins des émargements.
1 ^{re} Section					
2 ^e Section					
3 ^e Section					
4 ^e Section					
5 ^e Section					
6 ^e Section					
7 ^e Section					
8 ^e Section					
9 ^e Section					
10 ^e Section					
TOTAUX					

Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.

	NOMBRE D'ENVELOPPES trouvées dans les urnes.	NOMBRE DE BULLETINS trouvés sans enveloppe.	NOMBRE DES ENVELOPPES comptées dans le dépouillement.	NOMBRE DES ENVELOPPES réservées avec leurs bulletins à la décision du bureau du collège.	NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS À										
					M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	
1 ^{re} Section															
2 ^e Section.....															
3 ^e Section.....															
4 ^e Section.....															
5 ^e Section.....															
6 ^e Section.....															
7 ^e Section.....															
8 ^e Section.....															
9 ^e Section.....															
10 ^e Section.....															
TOTAUX.....															

*Recensement général par le bureau du collège après le jugement des bulletins
et enveloppes réservés.*

Nombre d'électeurs inscrits

Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargements..

Nombre d'enveloppes trouvées dans les urnes.....

Ont obtenu ⁽¹⁾ :

(1) Classer les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus.

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS.	NOMBRE DE SUFFRAGES.	
	EN LETTRES.	EN CHIFFRES.
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
Bulletins nuls (2).....		

(2) En indiquer la nature et les annexer contresignés.

(3) En cas d'égalité de suffrages au troisième tour, la préférence est déterminée par l'âge. — La formule devrait, en ce cas, être modifiée.

M ⁽³⁾ ayant obtenu la pluralité des voix été proclamé sénateur .

Le président du collège électoral a fait alors brûler les bulletins non contestés et leurs enveloppes, après avoir publiquement constaté que l'attribution de ces bulletins ne donnait lieu à aucune réclamation.

Réclamations, observations et décisions diverses du bureau.

Lecture a été donnée de la dernière partie du procès-verbal.

CLÔTURE DU PROCÈS-VERBAL.

L'opération terminée, le présent procès-verbal a été clos à 13 heures, heure légale, après avoir été rédigé en double exemplaire.

Le bureau y a annexé :

Sous le n° 1, le tableau des résultats de l'élection des délégués, dressé en exécution de l'article 6 de la loi du 2 août 1875;

Sous le n° 2, la liste électorale dressée en exécution de l'article 9 de la même loi;

Sous les n°s 3 à 5, les listes d'émargements en simple exemplaire, les doubles restant déposés, avec le duplicata du procès-verbal, au secrétariat de la préfecture;

Sous les n°s 5 à 10, les feuilles de pointage;

Sous les n°s 10 à , les enveloppes et bulletins nuls ou douteux dont le détail suit :

- Bulletins trouvés sans enveloppe.....
- Enveloppes renfermant des bulletins blancs.....
- Enveloppes sans bulletin.....
- Enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante.....
- Enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître.....
- Enveloppes non réglementaires.....
- Enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur.....
- Enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature.....
- Enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature.....
- Enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des listes ou des noms différents.....
- Enveloppes annulées ou renfermant des bulletins annulés pour d'autres motifs.....

Enfin, sous les n°s à , les réclamations ou pièces diverses dont le bureau a décidé l'annexion et dont le détail suit :

Le Président,

Les Membres du bureau,

Jean Lege

Le Secrétaire,

Henri Doyet
Maurice
H. Coffey

Bulletins

2 gales & Poupees

Phisa
m

Janna

M. Aubin
m

Handwritten scribbles and faint markings on lined paper.

C. 181-5

La Réunion

1075

Elections sénatoriales

9 Janvier 1921.

ARRIVÉE
LE 16 MARS 1921

Paris, le 15 MAR 1921

192

DIRECTION POLITIQUE

3^e BUREAU

NOTE: Les réponses doivent
être adressées au Ministre et
porter l'indication ci-dessous.

LE MINISTRE DES COLONIES

A MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU SENAT.

Elections sénato-
riales du 9 Janvier
1921 à la Réunion.

Monsieur le Président,

I dos. j.

J'ai l'honneur de vous adresser, tel qu'il m'est parvenu, le dossier relatif aux opérations électorales qui ont eu lieu à la Réunion, le 9 Janvier dernier, à l'effet de procéder à l'élection du Sénateur de cette Colonie.

Je vous serai très obligé de vouloir bien m'accuser réception de cet envoi.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération./.

Pour le Ministre des Colonies
Le Directeur Adjoint des Affaires Politiques

[Signature]

Secrétariat Général

DIRECTION ~~Scolaire~~ ~~Économique~~

33 BUREAU Section ~~xx~~

BORDEREAU des pièces jointes à la lettre du *20 janvier 1921*
N° *53 19* relative à l'élection sénatoriale du 9 Janvier 1921

NUMÉROS	NOMBRE de pièces	ANALYSE	OBSERVATIONS
1	1	Tableau indiquant les résultats de l'élection des délégués et des suppléants	
2	1	Liste des électeurs sénatoriaux par ordre alphabétique	
3	2	Listes d'émargement	
4	2	Listes de pointage	
5	1	Procès-verbal de l'élection	
6	1	Notice concernant M. Auber, candidat proclamé.	
	<hr/> 8		

NUMÉROS	NOMBRE de pièces	ANALYSE	OBSERVATIONS

Saint-Denis, le 20 janvier 1921

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.

Lucien

5
Gouvernement

de la Réunion

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

CABINET DU MINISTRE
Bureau du Cabinet
22 FEV. 1921
ARRIVÉE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Saint-Denis, le 20 janvier 1921

1er BUREAU

N°

53 Ag

Le Gouverneur de l'Île de la Réunion

à Monsieur le Ministre des Colonies

OBJET :

Direction Politique - 3ème Bureau

Election sénatoriale
du 9 janvier 1921.

PARIS

COLONIES
Direction Politique
3^e Bureau
1-2 MARS 1921
N° 16

494

8 Pièces jointes

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, le dossier de l'élection sénatoriale du 9 janvier courant.

Monsieur le Docteur Jules Auber a été réélu par 127 voix contre 85 voix attribuées à M. le Docteur Martin.

Cette élection n'a donné lieu à aucune protestation. *Et la tranquillité a été parfaite.*

Stiles

MEMBRE DU SÉNAT.

Élu le 9 Janvier 1921

(1^{er} tour de scrutin.)

Nombre des électeurs inscrits	212
Nombre des votants	213
Nombre des suffrages exprimés	212

CANDIDAT PROCLAMÉ.

Nom : Auber
Prénoms : Joseph Pierre Jules
Qualification, profession, etc. : Docteur en médecine
Date de la naissance : 29 Avril 1867

Nombre des suffrages obtenus par le candidat élu 127

Les autres suffrages se sont répartis entre :

M. Martin 85
M.
M.
M.
Divers, bulletins nuls ou voix perdues. 1

TOTAL ÉGAL au nombre des bulletins trouvés dans l'urne 213

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

LISTE DES ÉLECTEURS SÉNATORIAUX

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE,

DRESSÉE EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI DU 2 AOÛT 1875.

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. <small>Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)</small>	OBSERVATIONS.
1	Adam de Villiers Armand x	Délégué	St Suzanne	
2	Adam de Villiers Michel +	"	St Marie	
3	Acadine Félix x	"	St Paul	
4	Akron danson x	"	St Denis	
5	Alexon Emmanuel x	Conseiller Général		
6	Amédée René x	Délégué	Port	
7	Auber Jules x	Conseiller Général		
8	Aubry Pierre x	Délégué	St Louis	
9	Babet Gabriel x	"	Possession	
10	Badré Frédéric x	"	St Pierre	
11	Baillif Ernest x	Conseiller Général		
12	Barau Armand +	Délégué	St Suzanne	
13	Barau Armand fils +	"	St Marie	
14	Barois d'Entremont x	"	Possession	
15	Bastide Charles x	"	St Pierre	
16	Béque Alexandre x	"	St Jean	
17	Béque Joseph Antonin +	"	Blaine des Calmistes	
18	Béque Léopold x	"	St Suzanne	
19	Béque Paul +	"	Possession	
20	Bernard Anaclel x	"	St Louis	
21	Bernard Jean x	"	"	
22	Bernard Léonius x	Conseiller Général		
23	Bernard Octave +	Délégué	Stang-Salé	
24	Bernard Jacques Auguste x	"	Salazie	
25	Beuf André +	"	St Marie	
26	Beurard Aristide x	"	St Rose	
27	Biberon Adolphe +	"	Bras-Panon	
28	Boisy Joseph +	"	St des Calmistes	
29	Bouquet Alia x	"	Bras-Panon	
30	Bouquet René x	"	"	

La feuille perdue par volume de
 vol 24

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.	OBSERVATIONS.
31	Bourayne Emile +	Délégué M ^{lle} Marie		
32	Bourayne Paul x	" M ^{lle} Suzanne		
33	Bourdon Louis x	" M ^{lle} Benoît		
34	Bourval Paul	Conseiller Général		
35	Boussenois Georges	abst Député		
36	Boyer Joseph x	Délégué M ^{lle} Rose		
37	Boyer Victor x	" M ^{lle} Benoît		
38	Bunche (de) Henri +	Conseiller Général		
39	Cadet Jean x	Délégué Bras-Canon		
40	Cadet Pacifique x	" Étang-Salé		
41	Calpétard Just x	" "		
42	Calteau Emmanuel x	" "		
43	Cazal Gaston +	Conseiller Général		
44	Cespedes (de) Alfred x	Délégué Bork		
45	Clain Jean x	" M ^{lle} André		
46	Clément Pierre x	" M ^{lle} Louis		
47	Cologon Joseph x	" Salazie		
48	Constant Albert x	" M ^{lle} Benoît		
49	Courteaud Xavier x	" Possession		
50	Couturier Adélaïde x	" M ^{lle} Suzanne		
51	Daguin Robert x	" Possession		
52	Dambreuille Ernest x	" Étang-Salé		
53	Dambreuille Louis x	" "		
54	Dauphin Oscar x	" M ^{lle} Suzanne		
55	Delâtre Lamille +	" Croix-Bassins		
56	Dememont Emmanuel x	" Avions		
57	Després René x	" Étang-Salé		
58	Doxile M ^{lle} Ange x	" Bork		
59	Duchemann Lucien x	" M ^{lle} Benoît		
60	Duparc Louis x	" M ^{lle} Marie		
61	Durhone François x	" M ^{lle} André		
62	Émault Louis François x	" Avions		
63	Eraste Victor x	" M ^{lle} André		
64	Éspelle Frédéric x	Conseiller Général		
65	Éardy Théodore x	Délégué M ^{lle} Rose		
66	Élone Édouard x	" M ^{lle} Benoît		
67	Fontaine Auguste x	" Étang-Salé		
68	Fontaine Martin x	" Entre-Deux		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
69	Bougue Eugène x	Délégué St Denis		
70	Bréjaille Albert x	Conseiller Général		
71	Bruveau Laurent x	Délégué Salazie		
72	Gabou Fabien x	" "		
73	Garbay Armand x	" Bork		
74	Garçon Charles x	" St Denis		
75	Gasparrin Lucien Absent	Député		
76	Gargue Louis x	Délégué St Rose		
77	Gazivili Lamille x	" St Jean		
78	Gines François Régis x	" St Joseph		
79	Ginet Bernard x	" Blaine		
80	Giraud Emmanuel x	" St Denis		
81	Giorday (de la) Vincent x	Conseiller Général		
82	Guin Emilien x	Délégué St Pierre		
83	Gronchin Amédée x	" Entre Deux		
84	Grossel Emile x	" Salazie		
85	Grossel Joseph x	" St Paul		
86	Gruchet Aimé x	" St Jean		
87	Gruchet Amédée x	" St Paul		
88	Guichard François x	" Salazie		
89	Guigné (de) Léon x	" St Jean		
90	Hermine Ferdinand x	" St Benoît		
91	Hoarau Aimé x	" Entre Deux		
92	Hoarau Julius x	" "		
93	Hoarau Théodorit x	" "		
94	Hoareau Antony x	" St Paul		
95	Hoareau Augustin x	Conseiller Général		
96	Hoareau Emilien x	Délégué Bork		
97	Hoareau M ^{re} Ste x	Conseiller Général		
98	Hoareau Opa x	Délégué St Paul		a oublier sa feuille.
99	Hoareau Origène x	" St Jean		
100	Hoareau Paul x	" Trois Bassins		
101	Inard Fernand x	Conseiller Général		
102	Isautier Paul x	Délégué St Pierre		
103	Jamin Emile x	" St Jean		
104	Jaucourt Raoul x	" St Denis		
105	Jauzelon Raymond x	" St André		
106	Jongo Jean x	" "		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. <small>Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)</small>	OBSERVATIONS.
107	Jouques Emile x	Délégué Possession		
108	Kourio Bélie x	" Ste Suzanne		
109	Lacarre Joseph x	" St Pierre		
110	Lacroix (de) Georges	" "	Joron Elise - suppléant admis à signer par décision du bureau	
111	Lagourgue Adrien x	Conseiller Général		
112	Lagourgue Léon x	Délégué Ste Marie		
113	Lafge Louis x	Conseiller Général		
114	Laret Julien x	Délégué St Denis		
115	Laret Léonce x	" St Pierre		
116	Lébon Henri x	" "		
117	Leclair de Belleue Paul x	" Avirons		
118	Lelièvre Bernard x	" St Jean		
119	Lepinay Jean Louis x	" St Pierre		
120	Leraud Louis ^{absent} x	Conseiller Général		
121	Lesport Alexis x	Délégué St Jean		
122	Lesquelin Benoît x	" St Joseph		
123	Lucas Augustin x	Conseiller Général		n oublie sa convocation
124	Maillet Florian x	Délégué St André		
125	Marianne Emmanuel x	" St Benoît		
126	Martin Eugène x	" Ste Suzanne	x	
127	Martin despold x	Conseiller Général		
128	Maurier Edouard x	Délégué Avirons		
129	Mavalia M. Baptiste x	" Possession	y	
130	Mayer René x	" St Benoît		
131	Mazérieux (de) Alfred x	Conseiller Général		
132	Michel Eugène x	" "		
133	Michel Georges x	" "		
134	Montivet Edouard x	Délégué Ste Marie		
135	Morel Adelbert x	" St Joseph	x	
136	Morel Camille x	" St Pierre		
137	Morin Ferdinand x	" Croix Basins		
138	Motais Xavier x	" St Pierre	Remplacé par M Bigot suppléant	admis à signer par décision du bureau
139	Moutine Louis x	" St-Jacq-Salé		
140	Mourousin Joseph x	" St André		
141	Mouta Joseph x	" Bras Canon		
142	Musard despold x	" St Joseph		
143	Yanthon Albert x	" St Paul		
144	Yakibel Eugène x	" St Louis		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
145	Nathiel Varin +	Conseiller Général		
146	Union Justin +	"		
147	Numa Emile +	Délégué	St André	
148	Audin Leon +	"	St Denis	
149	Ozoux Anatole +	"	St Suzanne	
150	Ozoux Raoul +	"	St André	
151	Paris Henri +	"	St Marie	
152	Barny Octave +	"	St Benoît	
153	Bascal Emile +	"	St André	
154	Bause Pierre +	"	Salazie	
155	Bayet Andre +	"	St Joseph	
156	Bayet Antoine +	"	St Rose	
157	Bayet Antonin +	"	Entre Deux	
158	Bayet Barthélemy +	"	St Joseph	
159	Bayet Charles +	"	St Louis	
160	Bayet Emile Hilarion +	"	"	
161	Bayet Frédéric +	Conseiller Général		
162	Bayet Philidor +	Délégué	St André	
163	Bayet Pierre +	"	St Louis	
164	Bayet Remy +	"	St Philippe	
165	Bayet Roger +	Conseiller Général		
166	Bayet Cheophane +	Délégué	Bork	
167	Picaud Alfred +	"	St Denis	
168	Pignolet Auguste +	Conseiller Général		
169	Pignolet Jules +	Délégué	Boession	
170	Plante Ariste +	"	Salazie	
171	Polladau Prosper +	"	St Paul	
172	Pompei Philippe +	"	Bork	
173	Prémont Achille +	"	St Paul	
174	Prianon Louis +	"	St Joseph	
175	Prudent Raoul +	"	St Benoît	
176	Quarimado Eugène +	"	St André	
177	Ratinaud Georges +	Conseiller Général		
178	Ratinaud Jules +	"		
179	Ratinaud Octave +	Délégué	St Denis	
180	Renaudière Charles +	"	Bork	
181	Ringwald Leo +	"	Crais Bassin	X
182	Rivière Abel +	"	St Pierre	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la com-une de)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune doivent être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
183	Pivière Clovis x	Délégué St Louis		
184	Robert Emmanuel x	" Bort		
185	Robert Richeville x	Conseiller Général		
186	Roger Emile x	Délégué St Jean		
187	Roland (de) Médéric x	" St Marie		
188	Rollay Xavier x	" St Paul		
189	Rossolin Paul x	Conseiller Général		
190	Roussel Charles x	"		
191	Rouzaud René x	Délégué Bras-Panon		
192	Rubis Barthélemy x	" St Denis		
193	St Lambert Marius x	" St Paul		
194	Salez Gabriel x	" St Benoît		
195	Seraphine Julien x	" St Denis		
196	Smith Lazare x	" St Joseph		
197	Socquet Camille x	" St Benoît		
198	Sormansaudron Virapin x	" St Rose		
199	Secher Athanase x	" St Joseph		
200	Secher Hubert x	" St Louis		
201	Thomas Emmaüs x	" St Paul		
202	Creuthard Samuel x	" St Louis		
203	Curpin Jean x	" St Philippe		
204	Udarc Léonce x	" St Denis		
205	Valentin Alfred x	" St Paul		
206	Vatel Georges x	" Avirons		
207	Velin Henri x	" Croix-Bassins		
208	Vidal Jules x	Conseiller Général		
209	Vidal Raphaël x	"		
210	Vigoureux (le) Victor x	"		
211	Villaret Eury x	Délégué St Louis		
212	Villecoul (de) Napoléon x	" Salazie		
213	Villemeux (de) Champier x	Conseiller Général		
214	Vitry Léon x	Délégué Avirons		
215	Ycard Léopold x	Conseiller Général		
216	Zilma Louis x	Délégué Possession		
217	Zitte Rosema x	" Croix-Bassins		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. <small>Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)</small>	OBSERVATIONS.

La présente liste des électeurs sénatoriaux dressée par nous, ^{Gouverneur} ~~Préfet~~, sera déposée au
secrétariat général ^{du Gouvernement} ~~de la préfecture~~, pour être communiquée à tout requérant.

A *St. Denis*, le *28 Décembre 1920*.



Stébe

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

TABLEAU

INDIQUANT LES RÉSULTATS DE L'ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUPPLÉANTS,

DRESSÉ EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 6 DE LA LOI DU 2 AOÛT 1875.

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS.
1 ^{er} Arrondissement					
<u>Canton de St-Denis</u>					
Commune de St-Denis	Rubis Barthélemy	A accepté	Georges Aubert	A accepté	
	Uldarie Léonce	—	Jules Gabeau	—	
	Audin Léon	—	Jurien Valentin	—	
	Jaucourt Raoul	—			
	Ratinaud Octave	—			
	Seraphine Julien	—			
	Lauret Julien	—			
	Bicaud Alfred	—			
	Akron Lanson	—			
	Giraud Emmanuel	—			
	Garçon Charles	—			
	Bouquet Eugène	—			
<u>Canton de St-Suzanne</u>					
Commune de St-Marie	Duparc Louis	A accepté	Peró Ernest	A accepté	
	Paris Henri	—	Azéma Léon	—	
	Adam de Villiers Michel	—			
	Lagarque Léon	—			
	de Roland Médéric	—			
	Monthiet Edouard	—			
	Beuf André	—			
	Barau Armand fils	—			
	Bourayne Emile	—			
Commune de St-Suzanne	Dauphin Oscar	A accepté	Désire Achille	A accepté	
	Barau Armand	—	de Palmas J ^m B ^{te}	—	
	Bourayne Paul	—			
	Couurier Adélarde	—			
	Kaurio Félix	—			
	Ozoux Anatole	—			
	Beque Léopold	—			

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Canton de St-André	Adam de Villiers Armand Martin Eugène	A accepté —			
Commune de St-André	Clain Jean Jauzelon Raymond Mailloz Florian Maurawin Joseph Jonzo Léon Durhône François Eraste Victor Basal Emile Ozoux Raoul Guasimodo Eugène Nume Emile Bayet Philidor	A accepté — — — — — — — — — — — —	Bégué Henri Cauturier Antony Morvan Charles	A accepté — —	
Commune de Salazie	Gabou Gabien Bernard Jacques Auguste de Villeaut Napoléon Blanté Aristé Grosset Emile Bousé Pierre Quichard François Cologon Joseph Buteau Laurent	A accepté — — — — — — — — —	Domenjod Marcel Darnour Coussaint	A accepté —	
Canton de St-Benoît					
Commune du Bras- Panon	Cadel Jean Biberon Adolphe Mouta Joseph Bauguet René Rouzaud René Bauguet Alix	A accepté — — — — —	Crépu Gabriel Boyer Achrien	A accepté —	
Commune de Saint-Benoît	Socquet Camille Pamy Octave Salez Gabriel Hermine Ferdinand Mayer René	A accepté — — — —	Auber Ferdinand Hermine Edme Bignolet J ⁿ . B ^{te}	A accepté — —	

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
	Duchemann Lucien	A accepté			
	Ébore Edgard.	-			
	Prudent Paul	-			
	Bourdon Louis	-			
	Marianne Emmanuel	-			
	Constant Albert	-			
	Boyer Victor	-			
Commune de la Plaine des Palmistes	Ginet Bernard	A accepté	Lebeau Léonce	A accepté	
	Boissy Joseph	-			
	Bégué Joseph Antonin	-			
Commune de Sainte-Rose	Bernard Aristide	A accepté	Vally Lucien	A accepté	
	Sermassoundron Théophraste	-	Hubert Berthand	-	
	Kardy Théodore	-			
	Boyer Joseph	-			
	Bayet Antoine	-			
	Jacque Louis	-			
2 ^{ème} Arrondissement					
Canton de S ^t Paul					
Commune de la Possession	Babel Gabriel	A accepté	Dalleau Gabriel	A accepté	
	Courteaud Xavier	-	Thomas Henri	-	
	Bégué Paul	-			
	Jacques Émile	-			
	Daguin Robert	-			

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des su- rages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Commune du Borh	Barrois d'Entremont Bignolet Jules Mavalia J ^m B ^{te} Zilmia Louis	A accepté — — —			
	Compée Philippe Renaudière Charles Cayet Théophile Garbay Armand de Cespède Alfred Robert Emmanuel Hoareau Emilien Amédée René Doscile St Ange	A accepté — — — — — — — — —	Guél Marius Piniot Emile	A accepté —	
Commune de Saint Paul	Hoareau Antony St Lambert Marius Hoareau Opta Rollay Xavier Thomas Emmaüs Gruchel Amédée Acadine Félix Valentin Alfred Grossel Joseph Manthon Albert	A accepté — — — — — — — — —	Reuyter Pierre Buchle Adrien Berrand Denis	A accepté — —	

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
<u>Canton de S^t Jean</u>	Bolladou Prosper Prémont Achille	A accepté —			
Commune de Saint-Jean	Gazivili Camille de Guigné Léon délièvre Bernard Roger Emile Hoareau Origène Jamin Emile Béque Alexandre Desport Alexis Gruchet Aimé	A accepté — — — — — — — —	René Aristhène de Guigné Antoine	A accepté —	
Commune des Trois-Bassins	Hoareau Paul Vélin Henri Morin Ferdinand Delâtre Camille Puingwald Léon Zitte Rosema	A accepté — — — — —	Mercher Léonce Clain Antoine	A accepté —	
<u>Canton de S^t Louis</u>	Commune de L'Étang-Salé Fontaine Auguste Maukine Louis Després René Dambreville Louis Cadel Pacifique Calteau Emmanuel	A accepté — — — — — —	Hoareau Ernest Bayet Emile	A accepté —	

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Commune des Avrions	Bernard Octave Calpétard Just Dambreville Ernest Dennemont Emmanuel Vikroy Léon Leclair de Bellevue Paul Maunier Edgard Enault Louis François Vatel Georges	A accepté - - A accepté - - - -	Lesquelin Cloris Rivière Sophènes	A accepté -	
Commune de Saint-Louis	Villaret Turcy Payel Emile Hilariou Payel Charles Payel Pierre Aubry Pierre Rivière Cloris Bernard Jean Bécher Hubert Nakiel Eugène Clement Pierre Bernard Anaclel Creuthard Samuel	A accepté - - - - - - - - - - -	Bécher Léon Lallemand Léonel Payel Hégésippe	A accepté - -	

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Canton de St Pierre					
Commune de l'Entre-Deux	Hoarau Julius Hoarau Aimé Bayel Antonin Grandin Amédée Fontaine Martin Hoarau Théodorit	A accepté — — — — —	Mendon Just Rivière Emile	A accepté —	
Commune de Saint Pierre	Lebon Henri Bastide Charles Lacroix (de) Georges Morel Camille Lepinay Jean Louis Badre Frédéric Lacare Joseph Métais Xavier Boutier Paul Lauriel Adolphe Quin Emilien Rivière Abel	A accepté — — — — — — — — — — —	Lorion Elysée Bigot Louis Fontaine Alfred	A accepté — —	
Canton de St Joseph					
Commune de Saint Joseph	Briannon Louis Smith Lazare Morel Adolbert Ginès François Régis	A accepté — — —	Bois Germain Baulin Joseph	A accepté —	

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Commune de St Philippe	Payel Barthélemy	a accepté			
	Payel André	-			
	Mussard Léopold	-			
	Bécher Athanase	-			
	desquelin Benoit	-			
	Curpin Jean	a accepté	Payel Joseph	a accepté	
	Payel Remiy	-			

Gouverneur

Le présent tableau dressé par nous, ~~Préfet~~, sera déposé au secrétariat général de la ~~préfecture~~, pour être communiqué à tout requérant.

A *St Denis*, le *27 Décembre 1920*
Pl. Gouverneur
Le Secrétaire Général p. i.

Trinité

MODÈLE N° 7.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(Exécution de la loi du 2 août 1875.)

LISTE D'ÉMARGEMENT

DU *1^{er}* BUREAU DE VOTE.













(N°s *1* à *108* DE LA LISTE GÉNÉRALE.)

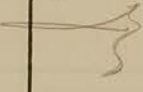











On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique publiée le _____ et dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.











On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3^e colonne, *en regard du nom du délégué qu'ils remplacent*, et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.













La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter; elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place.











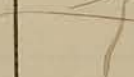

La Préfecture tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3^e colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter aux lieu et place des délégués.





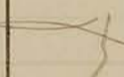
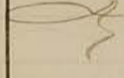





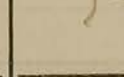
NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
1	Adam de Villiers Armand Délégué sénatorial					
2	Adam de Villiers Michel Délégué sénatorial					
3	Acadine Félix Délégué sénatorial					
4	Aharon Dawson Délégué sénatorial					
5	Alexan Emmanuel Conseiller Général					
6	Amedée René Délégué sénatorial					
7	Auber Jules Conseiller Général					
8	Aubry Pierre Délégué sénatorial					
9	Babet Gabriel Délégué sénatorial					
10	Badre Frédéric Délégué sénatorial					
11	Baillif Ernest Conseiller Général					
12	Barau Armand Délégué sénatorial					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
13	Barau Armand fils Délégué sénatorial					
14	Barois d'Enthemont Délégué sénatorial					
15	Barthe Charles Délégué sénatorial					
16	Béque Alexandre Délégué sénatorial					
17	Béque Joseph Antonin Délégué sénatorial					
18	Béque Léopold Délégué sénatorial					
19	Béque Paul Délégué sénatorial					
20	Bénard Anaclel Délégué sénatorial					
21	Bénard Jean Délégué sénatorial					
22	Bénard Léonius Conseiller Général					
23	Bénard Octave Délégué sénatorial					
24	Bernard Jacques Auguste Délégué sénatorial					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
25	Beuf André Délégué sénatorial					
26	Bernard Aristide Délégué sénatorial					
27	Biberon Adolphe Délégué sénatorial					
28	Boisy Joseph Délégué sénatorial					
29	Bouquet Alix Délégué sénatorial					
30	Bouquet René Délégué sénatorial					
31	Bourayne Emile Délégué sénatorial					
32	Bourayne Paul Délégué sénatorial					
33	Bourdon Louis Délégué sénatorial					
34	Bourval Paul Conseiller Général					
35	Bouvenot Georges Député					
36	Boyer Joseph Délégué sénatorial					













NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
37	Boyer Victor Délégué sénatorial					
38	Buscheré (de) Henri Conseiller Général					
39	Cadet Jean Délégué sénatorial					
40	Cadet Pacifique Délégué sénatorial					
41	Calpétard Just Délégué sénatorial					
42	Calteau Emmanuel Délégué sénatorial					
43	Cazal Gaston Conseiller Général					
44	Cespédes (de) Alfred Délégué sénatorial					
45	Clain Jean Délégué sénatorial					
46	Clément Pierre Délégué sénatorial					
47	Cologon Joseph Délégué sénatorial					
48	Constant Albert Délégué sénatorial					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
49	Courteaud Xavier Délégué sénatorial					
50	Couturier Adélaïde Délégué sénatorial					
51	Daguin Robert Délégué sénatorial					
52	Dambreville Ernest Délégué sénatorial					
53	Dambreville Louis Délégué sénatorial					
54	Dauphin Oscar Délégué sénatorial					
55	Delâtre Camille Délégué sénatorial					
56	Denremont Emmanuel Délégué sénatorial					
57	Després René Délégué sénatorial					
58	Doscile St Ange Délégué sénatorial					
59	Duchemann Lucien Délégué sénatorial					
60	Duparc Louis Délégué sénatorial					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
61	Durhône François Délégué sénatorial					
62	Comault Louis François Délégué sénatorial					
63	Craste Victor Délégué sénatorial					
64	Caspelle Frédéric Conseiller Général					
65	Cardy Théodore Délégué sénatorial					
66	Cloué Edgard Délégué sénatorial					
67	Comtaire Auguste Délégué sénatorial					
68	Comtaire Martin Délégué sénatorial					
69	Couque Eugène Délégué sénatorial					
70	Crépeville Albert Conseiller Général					
71	Crutreau Laurent Délégué sénatorial					
72	Gabou Fabien Délégué sénatorial					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
73	Garbay Armand Délégué sénatorial					
74	Garçon Charles Délégué sénatorial					
75	Gasparrin Lucien Député					
76	Gargue Louis Délégué sénatorial					
77	Gazvili Camille Délégué sénatorial					
78	Ginès François Régis Délégué sénatorial					
79	Ginet Bernard Délégué sénatorial					
80	Giraud Emmanuel Délégué sénatorial					
81	Girouday (de la) Vincent Conseiller Général					
82	Girin Emilien Délégué sénatorial					
83	Gronchin Amédée Délégué sénatorial					
84	Grosset Emile Délégué sénatorial					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
85	Grosset Joseph Délégué sénatorial					
86	Gruchet Aimé Délégué sénatorial					
87	Gruchet Amédée Délégué sénatorial					
88	Guichard François Délégué sénatorial					
89	Quigné (de) Léon Délégué sénatorial					
90	Bermunié Ferdinand Délégué sénatorial					
91	Boarau Aimé Délégué sénatorial					
92	Boarau Julius Délégué sénatorial					
93	Boarau Théodorit Délégué sénatorial					
94	Boareau Anthony Délégué sénatorial					
95	Boareau Augustin Conseiller Général					
96	Boareau Emilien Délégué sénatorial					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
97	Booreau J ⁿ B ^{te} Conseiller Général					
98	Booreau Olyta Délégué sénatorial					
99	Booreau Origène Délégué sénatorial					
100	Booreau Paul Délégué sénatorial					
101	Mard Fernand Conseiller Général					
102	Hauhier Paul Délégué sénatorial					
103	Jamin Emile Délégué sénatorial					
104	Jaucourt Raoul Délégué sénatorial					
105	Jauzelon Raymond Délégué sénatorial					
106	Jongo Léon Délégué sénatorial					
107	Jouques Emile Délégué sénatorial					
108	Mourio Félix Délégué sénatorial					

ARRÊTÉ la présente liste d'émargement à *Cent cinquante* électeurs.

A *Ardenne*

, le *Cinq Janvier 1921*

Le Préfet,



Stébe

ARRÊTÉ la présente liste au nombre de *Cent Cinq émargés* émargements pour le 1^{er} tour de scrutin.

_____ le 2^e idem.

_____ le 3^e idem.

Le Président du bureau de vote,

P. Dore

Les Scrutateurs,

Jamin
M. Dubé

MODÈLE N° 7.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(Exécution de la loi du 2 août 1875.)

LISTE D'ÉMARGEMENT
DU ^{2^{ème}} BUREAU DE VOTE.

(N°s 109 à 217 DE LA LISTE GÉNÉRALE.)













On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique publiée le _____ et dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.

On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3^e colonne, *en regard du nom du délégué qu'ils remplacent*, et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.





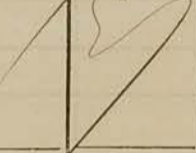
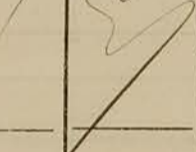






La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter; elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place.













La Préfecture tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3^e colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter aux lieu et place des délégués.






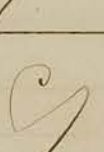
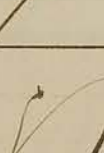
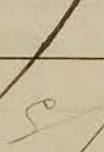
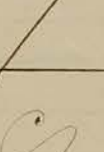
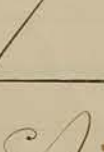
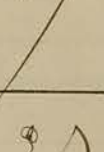
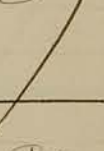
NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
109	Macaire Joseph Délégué sénatorial					
110	Macraix (de) Georges Délégué sénatorial	Joron Elysée				
111	Magourgue Adrien Conseiller Général					
112	Magourgue Léon Délégué sénatorial					
113	Maréchal Louis Conseiller Général					
114	Mauviel Julien Délégué sénatorial					
115	Mauviel Léonce Délégué sénatorial					
116	Meunier Henri Délégué sénatorial					
117	Meunier de Bellevue Paul Délégué sénatorial					
118	Mélieux Fernand Délégué sénatorial					
119	Mépinay Jean Louis Délégué sénatorial					
120	Méroux Louis Conseiller Général					













NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
121	desport Alexis délégué sénatorial					
122	desquelin Benoît délégué sénatorial					
123	ducas Augustin Conseiller Général					
124	Mauillot Florian délégué sénatorial					
125	Marianne Emmanuel délégué sénatorial					
126	Martini Eugène délégué sénatorial					
127	Martini Léopold Conseiller Général					
128	Maunier Edgard délégué sénatorial					
129	Mavalia J ^m B ^{te} délégué sénatorial					
130	Mayer René délégué sénatorial					
131	Mazérieux (de) Alfred Conseiller Général					
132	Michel Eugène Conseiller Général					



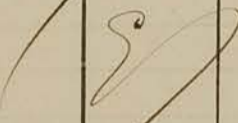









NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.*	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
133	Michel Georges Conseiller Général					
134	Montivet Edouard Délégué sénatorial					
135	Morel Adelbert Délégué sénatorial					
136	Morel Camille Délégué sénatorial					
137	Morin Ferdinand Délégué sénatorial					
138	Motais Xavier Délégué sénatorial	Bigot Louis				
139	Moutine Louis Délégué sénatorial					
140	Mourouvin Joseph Délégué sénatorial					
141	Mouta Joseph Délégué sénatorial					
142	Mussard de Spold Délégué sénatorial					
143	Nanthon Albert Délégué sénatorial					
144	Nativel Eugène Délégué sénatorial					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
145	Makéel Varin Conseiller Général					
146	Minon Justin Conseiller Général					
147	Numa Emile Délégué sénatorial					
148	Oudin Léon Délégué sénatorial					
149	Ozoux Anatole Délégué sénatorial					
150	Ozoux Raoul Délégué sénatorial					
151	Paris Henri Délégué sénatorial					
152	Barny Octave Délégué sénatorial					
153	Bascal Emile Délégué sénatorial					
154	Bause Pierre Délégué sénatorial					
155	Bayet André Délégué sénatorial					
156	Bayet Antoine Délégué sénatorial					

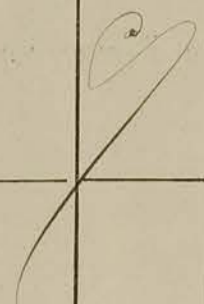
NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
157	Bayet Antonin Délégué sénatorial					
158	Bayet Barthélemy Délégué sénatorial					
159	Bayet Charles Délégué sénatorial					
160	Bayet Emile Hilaron Délégué sénatorial					
161	Bayet Frédéric Conseiller Général					
162	Bayet Philidor Délégué sénatorial					
163	Bayet Pierre Délégué sénatorial					
164	Bayet Remy Délégué sénatorial					
165	Bayet Roger Conseiller Général					
166	Bayet Cheophane Délégué sénatorial					
167	Bicaud Alfred Délégué sénatorial					
168	Bignot Auguste Conseiller Général					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
169	Bignolet Jules Délégué sénatorial					
170	Blante Aristé Délégué sénatorial					
171	Bolladou Prosper Délégué sénatorial					
172	Bompey Philippe Délégué sénatorial					
173	Brimont Achille Délégué sénatorial					
174	Briannon Louis Délégué sénatorial					
175	Brudent Raoul Délégué sénatorial					
176	Quasimodo Eugène Délégué sénatorial					
177	Pratniaud Georges Conseiller Général					
178	Pratniaud Jules Conseiller Général					
179	Pratniaud Octave Délégué sénatorial					
180	Renaudière Charles Délégué sénatorial					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
181	Ringwald Léon Délégué sénatorial					
182	Rivière Abel Délégué sénatorial					
183	Rivière Cloris Délégué sénatorial					
184	Robert Emmanuel Délégué sénatorial					
185	Robert Richeville Conseiller Général					
186	Roger Emile Délégué sénatorial					
187	Ridand (de) Médéric Délégué sénatorial					
188	Rollay Xavier Délégué sénatorial					
189	Rossolin Paul Conseiller Général					
190	Roussel Charles Conseiller Général					
191	Rouzaud René Délégué sénatorial					
192	Rubis Barthélemy Délégué sénatorial					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
193	St Lambert Marius Délégué sénatorial					
194	Salez Gabriel Délégué sénatorial					
195	Seraphine Julien Délégué sénatorial					
196	Smith Lazare Délégué sénatorial					
197	Socquet Camille Délégué sénatorial					
198	Soumassoundron Triapini Délégué sénatorial					
199	Sécher Athanase Délégué sénatorial					
200	Sécher Hubert Délégué sénatorial					
201	Thomas Emmaüs Délégué sénatorial					
202	Bruthard Samuel Délégué sénatorial					
203	Curpin Jean Délégué sénatorial					
204	Udovic Léonce Délégué sénatorial					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
205	Valentin Alfred Délégué sénatorial					
206	Vatel Georges Délégué sénatorial					
207	Vélin Henri Délégué sénatorial					
208	Vidal Jules Conseiller Général					
209	Vidal Raphaël Conseiller général					
210	Vigoureux (le) Victor Conseiller Général					
211	Villaret Eucy Délégué sénatorial					
212	Villecourt (de) Napoléon Délégué sénatorial					
213	Villeneuve (de) Champierre Conseiller Général					
214	Vitry deim Délégué sénatorial					
215	Voard Adébold Conseiller Général					
216	Zibonia Louis Délégué sénatorial					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
217	Zitte Rosema Délégué sénatorial					

11-366-1910. [7937]

ARRÊTÉ la présente liste d'émargement à *Cent neuf* électeurs.

A *St Denis*, le *Cinq Janvier 1921*

Le Préfet, *Purrier*



Mélys

ARRÊTÉ la présente liste au nombre de *Cent huit*

émargements pour le 1^{er} tour de scrutin.

_____ le 2^e idem.

_____ le 3^e idem.

Le Président du bureau de vote,

Appareille

Les Scrutateurs,

D. Audin

Joseph Goussier

Ile de la Reunion

Elections sénatoriales du 9 janvier 1921

Liste de pointage.

Docteur Jules
Auber

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
31	32	33	34	35	36	37	38	39	40
41	42	43	44	45	46	47	48	49	50
51	52	53	54	55	56	57	58	59	60
61	62	63							

Docteur Jules Auber
J. Auber

Docteur Markin

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
31	32	33	34	35	36	37	38	39	40
41									

Docteur Markin
Markin

Ann. Bulletin nul

J. Auber

Ile de la Réunion

élections sénatoriales du 9 Janvier 1921

liste de pointage.

Dockeur Markin

1	2	3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31	32	33	34	35	36
37	38	39	40	41	42	43	44	

Dockeur Aubert

1	2	3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31	32	33	34	35	36
37	38	39	40	41	42	43	44	45
46	47	48	49	50	51	52	53	54
55	56	57	58	59	60	61	62	63
64								

Scrubber
Direct

Président
G. J. J. J.